



REMEDIE.

IL faut faire une incision au fanon du Bœuf, à demi pied en avant des jambes : puis, dans la même incision, un trou à pouvoir placer de la Racine d'élébore noire, de la grosseur d'une noix. On referme, après avoir placé cette Racine d'élébore, l'incision avec une épingle ou un point de future, cela formera une tumeur dans deux ou trois jours, ou peut-être plus tard. Lorsque cette tumeur sera parvenue à dépasser l'entre-deux des jambes, tirant vers le ventre, & qu'elle sera de la grosseur, à-peu-près, d'un lapin, on l'ouvrira dans toute sa longueur, & on la scarifiera à volonté; observant de ne pas toucher à la chair vive; & pour empêcher que la plaie ne se ferme trop tôt, on la tiendra ouverte avec deux broches sur les lèvres de la peau de l'incision, dans le même sens que les Bouchers tiennent un Mouton ouvert. Il faut observer de ne pas mener le Bœuf dans l'eau tandis que la plaie est ouverte; cette plaie n'a besoin d'aucuns secours: dès que le venin de l'Animal sera tombé, elle se refermera d'elle-même; il ne faut pas attendre que le Bœuf soit attaqué de la maladie, parce qu'alors il n'est plus temps, le mal faisant plus de progrès que le Remede: il faut prendre le Bœuf en santé, parce que, en tout état, il y fait grand bien, & emporte tout le venin que l'Animal peut avoir.

Ce Remede a été donné par *M. le Chevalier de Saint-Pierre*, Lieutenant-Colonel du Régiment Mestre de-Camp-Général de Cavalerie, qui l'a tiré du *Traité de la Maladie des Bestiaux*, par *M. Vittet*, Médecin de Lyon, & l'a employé avec succès dans ses Terres.

Messieurs les Consuls sont priés de faire employer le Remede ci-dessus, dans l'occasion autant qu'il dépendra d'eux; d'en suivre les effets, & de vouloir bien en rendre compte à *M. de Lapeirouse* Subdélégué du Commandement, à Toulouse.



REMEDÉ.

IL faut faire une incision au fanon du Bœuf, à demi pied en avant des jambes : puis, dans la même incision, un trou à pouvoir placer de la Racine d'élébore noire, de la grosseur d'une noix. On referme, après avoir placé cette Racine d'élébore, l'incision avec une épingle ou un point de future, cela formera une tumeur dans deux ou trois jours, ou peut-être plus tard. Lorsque cette tumeur sera parvenue à dépasser l'entre-deux des jambes, tirant vers le ventre, & qu'elle sera de la grosseur, à-peu-près, d'un lapin, on l'ouvrira dans toute sa longueur, & on la scarifiera à volonté; observant de ne pas toucher à la chair vive; & pour empêcher que la plaie ne se ferme trop tôt, on la tiendra ouverte avec deux broches sur les lèvres de la peau de l'incision, dans le même sens que les Bouchers tiennent un Mouton ouvert. Il faut observer de ne pas mener le Bœuf dans l'eau tandis que la plaie est ouverte; cette plaie n'a besoin d'aucuns secours: dès que le venin de l'Animal sera tombé, elle se refermera d'elle-même; il ne faut pas attendre que le Bœuf soit attaqué de la maladie, parce qu'alors il n'est plus temps, le mal faisant plus de progrès que le Remède: il faut prendre le Bœuf en santé, parce que, en tout état, il y fait grand bien, & emporte tout le venin que l'Animal peut avoir.

Ce Remède a été donné par *M. le Chevalier de Saint-Pierre*, Lieutenant Colonel du Régiment Mestre de-Camp-Général de Cavalerie, qui l'a tiré du *Traité de la Maladie des Bestiaux*, par *M. Vittet*, Médecin de Lyon, & l'a employé avec succès dans ses Terres.

Messieurs les Consuls sont priés de faire employer le Remède ci-dessus, dans l'occasion autant qu'il dépendra d'eux; d'en suivre les effets, & de vouloir bien en rendre compte à *M. de Lapeirouse* Subdélégué du Commandement, à Toulouse.



